

Collège George Sand

11 rue Arthur Ranc

86100 Châtellerault

05.49.21.15.97

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**I – PROCÉDURE**

Marché à procédure adapté (article 28 du Code des Marchés Publics)

**II – OBJET DU MARCHÉ**

Organisation d’un séjour pédagogique en Italie

* Effectif de 60 élèves + 5 accompagnateurs
* Dates prévues : du dimanche 5 avril au vendredi 12 avril 2020

**III – DESCRIPTIF DE LA PRESTATION SOUHAITÉE**

* Voyage en bus.
* Logement en hôtel à moins d’une heure de route de Rome.

|  |  |
| --- | --- |
| Dimanche 5 avril 2020 | Départ du collège George Sand à 8h00. Départ en bus.Déjeuner et dîner à la charge des participants. |
| Lundi 6 avril 2020 | Arrivée à Rome (souhaitée avant 07 h).Petit déjeuner à Rome.Visite du Forum, du Colisée et du Palatin. Déjeuner à Rome. Promenade à pied jusqu’aux Forums impériaux (colonne de Trajan, marchés de Trajan, temple de Mars Ultor) et visite du Circus Maximus. Dîner et nuit dans la région de Rome. |
| Mardi 7 avril 2020 | Petit déjeuner.Départ pour Tivoli, visite de la Villa Hadriana pour la matinée. Déjeuner. Visite de la villa d’Este l’après-midi. Dîner et nuit dans la région de Rome. |
| Mercredi 8 avril 2020 | Petit déjeuner.Visite du port d’Ostie pour la journée.Déjeuner. Dîner et nuit dans la région de Rome. |
| Jeudi 9 avril 2020 | Petit déjeuner.Visite du Vatican, de la chapelle Sixtine et des musées du Vatican. Déjeuner. Promenade dans la ROME baroque du pont Saint-Ange à la Trinité des Monts : la piazza Navona, le Panthéon, Saint-Ignace, la fontaine de Trevi, etc. Dîner. Départ à 21h de Rome. Nuit dans le car. |
| Vendredi 10 avril 2020 | Trajet retour vers la France. Arrivée aux alentours de 20h à Châtellerault |

**IV – CONDITIONS TARIFAIRES**

Le prix sera proposé par personne (sans aucune gratuité).

Il comprendra :

* Transport de Châtellerault jusqu’en Italie (aller-retour) en autocar grand tourisme (télévisions en état de marche) et frais annexes inclus: autoroute, parking, hébergement et repas des chauffeurs.
* Transport en bus du lieu d’hébergement aux lieux de visite et retour (check point compris). Les déplacements figurant au programme.
* Les taxes éventuelles et surcharge carburant.
* Hébergement en hôtel à moins d’une heure du centre historique de Rome : 2 à 4 élèves maximum par chambre, 2 accompagnateurs maximum par chambre.
* Réservations et entrées des musées et lieux de visites comprises.
* Tous les repas du petit déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 6 : chaque repas du midi et du soir doit être équilibré avec des légumes et fruits proposés et en quantité suffisante. Les boissons (eau plate) seront à volonté et comprises.

- Assurance individuelle rapatriement accident et assurance des bagages.

Le prix ne comprendra pas :

* les boissons et les dépenses personnelles
* les assurances en option
* En Option : faire une proposition pour le dîner du Jour 1

**V – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Le dossier est à envoyer par les candidats par mail sous l’intitulé « Consultation Italie 2020 », avant le **MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 à 12h**.

Les propositions sont à envoyer impérativement par mail aux deux adresses suivantes:

stephanie.peyrotte@ac-poitiers.fr et marie-celeste.de-gelis@ac-poitiers.fr

Pour information : en raison des congés d’été, aucun complément d’information ne pourra être donné avant le **mardi 27 août 2019.**

**VI – ANALYSE DES OFFRES**

Les critères de jugement retenus sont la qualité des services (35%), l’adéquation offre/demande (25%) et le prix (40%).

L’offre fera apparaitre, de manière précise, l’emplacement des logements envisagés.

L’offre fera apparaitre le coût global par participant, hors assurance, et le coût global de chaque prestation par rubrique : hébergement, visites et activités culturelles, et transport.

**VII – CONDITIONS FINANCIERES DE PAIEMENT**

Le paiement de la prestation s’effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement au moyen d’un mandat administratif sous un délai de 30 jours à dater de la réception de la facture finale, par le comptable assignataire du lycée.

Le paiement d’acompte est conditionné au respect de la réglementation en vigueur.

Le prestataire souhaitant le paiement d’acompte en fera la demande écrite, et apportera la preuve lui permettant de bénéficier de cette faculté (cf loi 92-645 du 13/07/1992 et décret 94-490 du 15/06/1994) en présentant dans son dossier d’offre copie de la licence de voyagiste, ou agrément ou habilitation selon sa situation juridique.

Le paiement sera effectué sur présentation d’une facture libellée à l’ordre du collège George Sand, après acceptation du contrat de voyage selon les conditions réglementaires.

Merci de bien vouloir noter que le voyage ne se réalisera que sous réserve :

* d’une part, d’un nombre d’élèves inscrits suffisant,
* d’autre part, de l’accord du conseil d’administration du collège.

Aussi, la confirmation de réalisation du voyage ne pourra être donnée au fournisseur retenu qu’au mois d’octobre 2019. Cette confirmation se matérialisera pas un bon de commande

La signature de ce document vaut prise de connaissance par l’entreprise et acceptation des conditions y figurant :

Vu et Pris connaissance, pour accord

Date et signature du représentant habilité de l’entreprise